



L'IRSN MENACÉ DE DISPARITION

Le 8 février, à travers une intervention orale du Directeur général de l'IRSN et un communiqué de presse du Ministère de la Transition écologique, nous avons appris que l'avenir de l'IRSN était remis en cause de manière radicale :

« il a été décidé que les compétences techniques de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) seront réunies avec celles de l'ASN, en étant vigilant à prendre en compte les synergies, avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND). »

Ces annonces nous ont évidemment fortement interpellés et créent une grande inquiétude sur notre avenir et celui de l'indépendance de l'expertise de la sûreté, de la sécurité nucléaire et de la radioprotection. Cette remise en cause brutale de l'IRSN est vécue comme une trahison et ressentie comme une critique de notre travail quotidien, mais également du modèle de gouvernance des risques nucléaires et radiologiques, modèle dont nous sommes fiers. L'IRSN ne remplirait donc pas ses missions ? Ne serait-il plus indépendant ? Le système dual ne serait-il plus d'actualité ?

A travers ce communiqué, destiné à l'ensemble du personnel, les organisations syndicales de l'IRSN s'engagent à défendre l'indépendance de ses missions qui constitue l'un des fondements de l'efficacité du système français de sûreté et sécurité nucléaire et de radioprotection. Les organisations syndicales ont défendu ce principe lors de la création de l'IRSN en 2002 et tout au long de ces vingt dernières années.

L'IRSN est aujourd'hui un Institut au rayonnement international, dont l'indépendance repose sur :

- **Un système dual qui distingue le temps de l'expertise (IRSN) et celui de la décision (ASN) tout en organisant leur dialogue.** La qualité de l'expertise repose d'abord sur la science et la technique, alors que la décision politique intègre bien d'autres dimensions.
- **Une recherche indépendante sur les risques nucléaires et radiologiques.** La qualité de l'expertise repose sur la production de connaissances spécifiques, différentes de celles qui sont nécessaires aux acteurs du développement des technologies nucléaires, dont le CEA.

La décision de l'Etat, prise sans aucune concertation, va à contre-courant de ce qui a été construit depuis plus de 20 ans. Comment l'Etat peut-il prendre cette décision sans associer ni l'IRSN, ni la société civile, ni même les élus de la nation !

Au moment où la France relance un programme nucléaire d'ampleur, il est plus que jamais indispensable, sinon vital, de ne pas changer une organisation qui a fait la preuve de son efficacité. L'IRSN doit rester un expert indépendant au service de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Ne laissons pas ce hold-up politique nous abattre, mettons tout en œuvre pour défendre notre institut !

**L'intersyndicale vous invite à une Assemblée Générale qui suivra le
CSE extraordinaire du 14 février matin :
le MARDI 14 FEVRIER A 13H00 par Teams**